

**DECRET N° 2014-315 DU 04 JUIN 2014
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU
COMITE DE PRIVATISATION**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 94-520 du 21 septembre 1994 portant composition, organisation fonctionnement et attributions du Comité de Privatisation, tel que modifié par les décrets n° 2012-578 du 13 juin 2012 et n° 2014-244 du 08 mai 2014 ;
- Vu** le décret n° 2012-1118 du 21 novembre 2012 portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-1119 du 22 novembre 2012 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par les décrets n° 2013-505 du 25 juillet 2013 n° 2013-784, n° 2013-785, n° 2013-786 du 19 novembre 2013 et n° 2014-89 du 12 mars 2014 ;
- Vu** le décret n° 2013-506 du 25 juillet 2013 portant attributions des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2013-802 du 21 novembre 2013 ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE:

Article 1 : Sont nommées au Comité de Privatisation, les personnes ci-après :

Président :

- **Monsieur KOFFI Christian ;**

Membres :

- **Monsieur BEDIE Jean-Luc, représentant le Président de la République ;**

- Monsieur **DIANE Mamadou**, représentant le Président de la République ;
- Monsieur **KESSE Feh Lambert**, représentant le Premier Ministre ;
- Monsieur **OUATTARA Cheick**, représentant le Ministre chargé du Plan et du Développement ;
- Madame **COULIBALY M. Fanta**, représentant le Ministre chargé de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur **CISSE Sabati**, représentant le Ministre chargé du Pétrole et de l'Energie ;
- Monsieur **GNAMIEN N'DRI Guillaume**, représentant le Ministre chargé de l'Industrie et des Mines ;
- Monsieur **GOUNONGBE Nazaire**, représentant le Ministre chargé du Commerce ;
- Monsieur **BAMBA Seydou**, représentant le Ministre chargé du Budget ;
- Monsieur **AMANI Philippe**, représentant le BNETD.

Article 2 : Les intéressés auront droit aux indemnités et avantages prévus par les textes en vigueur.

Article 3 : Le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget assure l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 04 juin 2014

Copie certifiée conforme à l'original
Le Secrétaire Général du Gouvernement



Alassane OUATTARA

Sansan KAMBILE
Magistrat

2

N° 1470307